

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. CHAMBE Régis, Mme FAYET Nathalie, M. GUYOT Jean Luc, Mme CHARDON Monique, M. BUISSON Jean Luc, M. FAYOLLE Bruno, Mme GRANGE Mireille, Mme BUISSON Ghislaine, M. ESCALE Christian, Mme CHARVOLIN Annabelle, M GOUTAGNY Raphaël, M GUILLEMOT Jules, Mme RIBEIRO Carine, Mme ROQUE FALEIRO Gaëlle, Mme TISSEUR Simone, M RODRIGUEZ Gérard, M VERICEL François, M FURNION Daniel, M. GUYON Marc, Mme GUYOT Dominique, Mme CAREL Marianne, Mme VINCENT Anne, Mme MORLON Monique, Mme JOMAND Cécile. **Secrétaire :** M. GUYOT Jean Luc

Excusés : M. SANGOUARD Jérôme, M CROZIER Benoit, M. RIVOIRE Thomas.

1. Avenants marchés pour les travaux du Village Nature

Jean Luc BUISSON indique au conseil qu'une nouvelle série de modifications de certains marchés du Village Nature nécessite une mise à jour des prestations prévues initialement. Cela concerne à la fois certains marchés de travaux mais également de fournitures. Il est question notamment de rajouter le système de sécurité incendie sur l'ensemble du site, qui n'avait pas été prévu au moment des études car le Village Nature n'était pas classé en ERP. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des marchés et des avenants votés précédemment est distribué en séance. Le montant total de l'opération s'élève provisoirement à 5 248 643,47 € HT contre 5 068 055,08 € sur les marchés initiaux soit une augmentation de 3,56 %.

Cela ne tient pas compte de l'ensemble des dépenses en cours en ce qui concerne la voirie et les espaces extérieurs qui n'étaient pas inclus dans l'opération. Jean Luc BUISSON précise que pour l'éclairage public à l'intérieur du site, le choix va probablement se porter sur des lampadaires autonomes photovoltaïques. L'étude est en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les avenants tels que présentés en séance.

2. Subvention Méli Mélo

Jean Luc GUYOT rappelle au conseil que certaines provisions ont été inscrites au budget principal en ce qui concerne les subventions prévues pour l'association Méli Mélo, en attente de confirmation des besoins réels convenus avec la Mairie. L'enveloppe globale en réserve s'élève à 36 000 €. Il propose d'affecter 18 500 € au titre du bilan définitif 2019 de l'association (qui termine cet exercice avec un déficit de 4 000 €) ainsi que 8 500 € au titre de l'année 2020, lui permettant de clore son budget avec un petit excédent de 2 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 27 000 € à l'association Méli Mélo au titre de la clôture des exercices 2019 et 2020.

3. Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le président GUILLOTEAU s'était engagé l'année dernière à financer le projet du Village Nature à hauteur de 500 K€.

Une première dotation de 265 K€ a été accordée en 2020 dans le cadre du dispositif « partenariat territorial ». Il est nécessaire de constituer un nouveau dossier en 2021 pour solliciter le complément soit 235 K€. Charles ROBERT précise que le projet a été scindé en deux dossiers, l'un pour le bâtiment principal, financé en 2020 et l'autre pour les gîtes, qui fait l'objet de la présente demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Départemental du Rhône à hauteur de 235 K€ pour l'aménagement des gîtes du Village Nature (phase 2 du projet).

4. Remise de loyer

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a accordé à 2 reprises des remises de loyer partielles ou totales aux différents locataires de bâtiments communaux en fonction de l'impact subi par chacun pendant la période de la crise sanitaire. Le problème se pose à nouveau pour le centre de fitness qui n'est toujours pas en mesure de reprendre son activité normale. Quelques cours sont assurés en visio mais ne génèrent en aucun cas suffisamment de recettes pour permettre à l'entreprise d'assumer ses charges, notamment la conservation de ses 2 salariés qui assurent une partie de ces cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une nouvelle remise de loyer au centre Happy Fitness jusqu'à la reprise de ses activités normales.

5. Tableau des heures supplémentaires

Charles ROBERT indique au conseil que la commune est amenée régulièrement à accorder des heures supplémentaires à certains de ses agents en fonction des pics d'activité qui se produisent parfois dans le fonctionnement des services. La Trésorerie Municipale a interpellé la commune sur le fait que ce régime d'heures supplémentaires devait être encadré par une délibération.

SÉANCE DU 6 MAI 2021



Il s'agit simplement de définir les cadres d'emplois concernés par ces dispositifs et il est proposé de définir le nombre maximum accordé à chaque agent au niveau autorisé par la loi soit 25 heures par mois sur un maximum de 11 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des heures supplémentaires tel que décrit ci-dessus.

6. Nomination de chemin

Nathalie FAYET indique au conseil que, dans le cadre de la procédure de nomination des voies en campagne et d'affectation de numéros à chaque adresse, réalisée en 2018 pour une mise en œuvre en 2019, un chemin a été « oublié » qui dessert le hameau de Chaussan (au-dessus des Maréchaudes, route de Duerne). En gardant la logique adoptée au moment de cette procédure (donner le nom du dernier hameau desservi par la voie), il est proposé de le nommer : chemin de Chaussan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie qui dessert le hameau de Chaussan depuis le chemin d'Ardaison : chemin de Chaussan.

7. Cession de chemin à la commune

Bruno FAYOLLE explique au conseil que la voie existante (et goudronnée) qui relie le chemin du Chier à l'impasse du Chier, dans le hameau du même nom, se trouve lui appartenir. Il propose de le céder à la commune pour en faire une voie publique, cession envisagée à titre gratuit. Il précise par ailleurs que cette voie avait été créée en 1992 et qu'il s'agit d'une surface de 323 m² à prendre dans la parcelle AW 287.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Bruno FAYOLLE ne prenant pas part au vote), décide d'acquérir le tènement tel que décrit ci-dessus (arpentage réalisé par le cabinet Denton le 1er avril 2021).

8. Ouverture d'une enquête publique

Nathalie FAYET indique au conseil que 3 modifications à apporter dans l'affectation de certaines parcelles nécessitent la cession de terrains publics à des particuliers et donc impliquent l'ouverture d'une enquête publique.

La première concerne le hameau de Charmesson : le chemin rural n° 42 traverse la ferme de Monsieur VILLARD. Il est proposé de lui céder cette partie du chemin (pour une surface de 409 m²), celui-ci s'engageant à créer un chemin contournant la ferme pour conserver la continuité du chemin rural n° 42. Cette seconde étape n'est pas incluse dans la procédure d'enquête publique.

La deuxième concerne le hameau de la Maillardière : le chemin rural n° 43 traverse la ferme de Monsieur Daniel CHAMBE pour rejoindre la voie communal n° 12. Sur le cadastre, le tracé de ce chemin se trouve même traverser le bâtiment de stabulation de la ferme. Il est donc proposé de lui céder cette partie de chemin. Sur le terrain, un chemin existant détourne déjà le tracé du chemin rural n° 43. Il se situe sur l'emprise de la parcelle AK 155 appartenant à Monsieur CHAMBE. Il sera proposé dans un second temps de passer ce chemin dans le domaine public.

La troisième concerne le hameau du Tour : le chemin rural n° 1 rejoint la voie communale n° 1 en contournant la ferme de Monsieur Daniel PIEGAY. Depuis de nombreuses années, le chemin a été modifié sur le terrain pour faciliter les manœuvres des engins agricoles. Le tracé réel emprunte donc une partie de la parcelle AC 51 appartenant à Monsieur PIEGAY alors que le tracé cadastral du chemin rural n° 1 ne correspond plus à la réalité du terrain. Il est donc proposé de lui céder cette partie du chemin, qui justifie de l'inscrire dans la procédure d'enquête publique. Dans un second temps, le propriétaire rétrocèdera à la commune la partie de la parcelle AC 51 devenue chemin public. Nathalie FAYET précise que ces transactions se feront à titre gratuit et aux frais des propriétaires. Le commissaire enquêteur sera Madame RAGEY de Pomeys.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une enquête publique pour les 3 dossiers présentés ci-dessus.

9. Déclassement de chemin—précision sur chemin rural n° 140

Charles ROBERT indique à l'assemblée que le conseil municipal précèdent a clôturé une procédure d'enquête publique visant à déclasser des chemins ruraux dans sa séance du 9 mai 2019. Une délibération rectificative concernant l'un des points de cette enquête a été prise en séance du 4 mars 2021 concernant le chemin rural n° 48.

Il s'agit maintenant de régulariser la cession d'une partie du chemin rural n° 140 à Rochefort pour laquelle la délibération générale de 2019 n'apportait pas les précisions suffisantes aux yeux du notaire chargé de la transaction. Il y a lieu de préciser les choses sur une nouvelle délibération :

- Bien cédé : une partie du chemin rural n° 140 pour une surface de 218 m².
- Bénéficiaire : Monsieur et Madame Cyril BONNET.
- Cession à titre gratuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme la décision de céder à titre gratuit à Monsieur Cyril BONNET une partie du chemin rural n° 140 pour une surface de 218 m² tel que décrit dans la procédure d'enquête publique clôturée le 9 mai 2019.

10. Amendes de police 2021

Bruno FAYOLLE présente au conseil le projet de création d'un trottoir sur le chemin du Parc entre la MJC et l'entrée du parc Mon Roc au dessus des courts de tennis. Ce projet est estimé à 27 226,93 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental du Rhône au titre du dispositif « amendes de police » pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Départemental du Rhône dans le cadre décrit ci-dessus.

11. Tarifs Village Nature

Le tableau des tarifs des prestations du Village Nature ne mentionne aucun prix pour la blanchisserie des effets personnels des résidents, prestation qui n'est pas comprise dans les tarifs de pension complète. Il est proposé de rajouter un forfait correspondant à cette prestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le tarif suivant pour le Village Nature : forfait blanchissement trousseau complet : 36 €/personne.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 23 heures.
Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 3 juin 2021.

Régis CHAMBE,
Maire

